

Produits chimiques: l'ANIAC-Togo mobilise les acteurs pour une gestion contrôlée



L'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques au Togo (ANIAC-Togo) est à pied d'œuvre pour réglementer l'usage des produits chimiques et parvenir à leur meilleure gestion sur le plan national. C'est dans ce but qu'elle a réuni depuis jeudi les acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques. Pendant deux jours, l'ANIAC-Togo et ses partenaires vont entretenir ces acteurs sur leurs rôles et responsabilités pour un meilleur contrôle des produits chimiques, en vue protéger les populations togolaises contre leurs effets.

Placée sous le thème : « Rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques au Togo », la rencontre permettra aux participants de plancher sur la sûreté et la sécurité chimique, de même que la santé des populations togolaises.

En effet, les produits chimiques sont utilisés dans de nombreux domaines de la vie économique et sociale de tout pays. Le Togo ne fait pas l'exception. Mais le défis reste la coordination dans les différents usages de ces produits.

« Face à cette situation, il devient impérieux que tous les acteurs impliqués dans la gestion de ces produits chimiques se concertent pour un engagement pragmatique dans la

prévention et la lutte contre la circulation illicite de ces produits au Togo », a déclaré le Président de l'ANIAC-Togo, Pakoupati Boyodé à l'ouverture de la rencontre.

Pendant deux jours, les participants auront une large vision du concept des produits chimiques, la réglementation internationale y afférente et la responsabilité des Etats-parties vis-à-vis de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Pour sa part, le Secrétaire permanent de l'ANIAC-Togo, Dr Tchein Ninkabou a expliqué que les différents communicateurs présenteront tour à tour, la convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) et ses recommandations, la sûreté et la sécurité des produits chimiques. Ils présenteront en outre aux participants, le régime de déclaration de l'OIAC notamment la collecte des données, les formulaires et les inscriptions.

{loadmoduleid 210}

Au Togo, il n'y a pas à proprement parler d'armes chimiques. Mais plusieurs produits entrant dans la fabrication des armes chimiques abondent sur le marché. Pour le Professeur Pakoupati Boyodé, les différents acteurs impliqués doivent aider l'ANIAC dans l'application de la convention sur l'interdiction des armes chimiques au Togo.

Le président de l'ANIAC invite les différents acteurs à faire les déclarations des produits chimiques utilisés pour déterminer qui fait quoi ; ce qui permettra à l'ANIAC d'organiser des visites pour les aider dans la gestion sécuritaire de ces produits.

« La sûreté protège l'homme contre les produits chimiques. La sécurité protège les produits chimiques contre l'homme. Les deux doivent aller de pair... Nous remarquons qu'il y a beaucoup à faire sur le plan de la sensibilisation parce que plusieurs togolais ne connaissent pas les produits chimiques.

Ils les achètent et les utilisent alors que la plupart de ces produits sont à l'origine de plusieurs maladies », a indiqué Prof. Boyodé.

L'ANIAC-Togo a été mis en place en novembre 2015. Il s'agit d'une [structure de gestion, de contrôle et d'interdiction de la circulation illicite des produits chimiques au Togo](#). Ses activités ont démarré officiellement le 29 septembre 2017.